

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 14 août 2026

Présents : PEIFER Fabien, KIRSCH Céline, RAUCH Gilbert, LASSERRE Ludivine, SIMON Hervé, WEBER Michaël, SIEBERT Christiane, ESCHENBRENNER Yannick, PROBST Marie-Christine, DE ZORZI Daniel (jusqu'au point n° 4), HUY Vivien, WOLMER Ludovic, BARTHELEMY Magali, GUERRE Manon.

Absents excusés : BEHR Valérie (procuration à KIRSCH Céline).

Modalités de vote : scrutin ordinaire.

Président de séance : M. Fabien PEIFER, Maire

Secrétaire de séance : Mme Manon GUERRE

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2026.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2026.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2° Location de terrains communaux – Bail rural.

Point ajourné pour demande de complément d'informations.

3° Attribution d'un logement communal.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Considérant que le logement communal situé au 6 B Rue de l'Ecole est libre de tout locataire depuis le à compter du 20 mai 2026,

Vu les candidatures reçues à ce jour,

Après en avoir délibéré,

Décide de mettre en location ledit logement communal, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Décide d'attribuer ledit logement à Mme * PASSET, domiciliée * à *,

Fixe le loyer mensuel à 497 € (hors charges : ordures ménagères...).

Mme * PASSET devra accepter les conditions du contrat de bail en vigueur pour la location des logements communaux.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

4° Convention d'occupation temporaire du domaine public - Foodtruck.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme Céline KIRSCH, Adjointe au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2025 fixant les droits de stationnement,

Vu les demandes récentes d'exploitants de foodtruck pour occuper temporairement le domaine public communal,

Vu la convention type d'occupation temporaire du domaine public communal telle que jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Valide la convention type d'occupation temporaire du domaine public communal,

Autorise le Maire à :

- ✓ signer les conventions avec d'éventuels exploitants de foodtruck qui en feraient la demande,
- ✓ à effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5° CASC – Demande de fonds de concours – Travaux d'isolation.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 1^{er} avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière

d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES souhaite réaliser l'isolation extérieure du bâtiment communal sis 6 A et B Rue de l'Ecole, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Considérant les devis réceptionnés pour la réalisation de l'isolation extérieur du bâtiment sis 6 A et B Rue de l'Ecole,

Après en avoir délibéré,

Sollicite un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de l'isolation extérieure du bâtiment sis 6 A et B Rue de l'Ecole.

Fixe le plan de financement comme suit :

✓ Isolation extérieure - Montant HT :	30 557,00 €
✓ CASC – Fonds de concours (50,00 %) :	15 278,50 €
✓ Montant restant à la charge de la commune (sur le HT) :	15 278,50 €

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6° CASC – Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT,

Après en avoir délibéré,

Désigne M. Fabien PEIFER, Maire, en qualité de représentant de la commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Dit que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7° Divers et informations.

A. Décisions par délégation

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales suivantes :

- ✓ DEC 2026/002 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur le bien cadastré en section n° 05, parcelle n° 182, sis 43 Route Romaine d'une surface totale de 1 845 m².
- ✓ DEC 2026/003 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur le bien cadastré en section n° 02, parcelle n° 251, sis 10 Rue Principale d'une surface totale de 739 m².

B. Activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

La commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES est membre de plusieurs EPCI à savoir :

- ✓ SIVOM de WIESVILLER WOELFLING,
- ✓ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC),
- ✓ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN).

A ce titre, elle y est représentée par un ou plusieurs délégué(s).

Rapport des délégués au conseil municipal :

Les représentants de la commune présentent les grandes lignes des projets des différents EPCI.

- ✓ SIVOM de WIESVILLER WOELFLING :
 - Remplacement ATSEM à mi-temps

- Sollicitation pour une réorganisation du RPI pour une question de mutualisation des ATSEM, d'organisation du transport scolaire

La présente séance est close et comprend les délibérations n° 1 à n° 7.

Le Maire,
Fabien PEIFER

Le Secrétaire de séance,
Manon GUERRE